

TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LASALLE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2026

TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LASALLE
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2026

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
État des résultats	6
État de l'évolution des actifs nets	7
Bilan	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de la de
TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LASALLE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LASALLE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Sassi et associé CPA inc.

Montréal, le 17 juin 2026

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A133098

TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LASALLE**ÉTAT DES RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026**

	2026	2025
	\$	\$
PRODUITS		
Ville de Montréal		
Coordination RUI	83 334	78 760
RUI MTESS projet carrefour	50 000	31
Autres programmes	8 368	6 792
Arrondissement LaSalle		
Soutien transport Carrefour Alimentaire	-	13 276
Initiatives montréalaise	31 113	31 113
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal - Direction régionale de santé publique		
Initiatives montréalaise - PAGIEPS	22 967	22 967
Prévention Montréal	18 178	-
Autres programmes	-	10 569
Centraide		
Animation RUI	7 166	-
Initiatives montréalaise	76 075	75 000
Projet Impact collectif	123 433	149 200
Coalition montréalaise de Tables de quartier		
Fondation Lucie et André Chagnon	66 739	100 000
Autres apports	5 200	23 500
MAMOT	30 775	58 822
Autres	6 320	244
	529 668	570 274
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	279 968	327 825
Frais des activités	171 631	179 972
Honoraires professionnels	39 115	35 185
Télécommunications et accès internet	13 719	22 348
Déplacements et représentation	5 299	8 323
Frais de bureau	4 452	4 354
Formation	2 472	5 842
Amortissement des immobilisations corporelles	2 451	2 653
Promotion, abonnement et documentation	1 805	5 286
Assurances	1 414	1 347
Frais bancaires	1 330	1 316
	523 656	594 451
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	6 012	(24 177)

TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LASALLE**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026**

				2026	2025
	Investis en immobili- sations \$	Affectés \$	Non affectés \$	Total \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	11 038	17 469	76 566	105 073	129 250
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	[*] (2 451)	-	8 463	6 012	(24 177)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	8 587	17 469	85 029	111 085	105 073

* Représenté par l'amortissement des immobilisations corporelles

TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LASALLE

BILAN

AU 31 MARS 2026

	2026	2025
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	353 571	318 234
Débiteurs (note 3)	5 419	33 003
Subvention à recevoir	23 750	3 111
Frais payés d'avance	1 218	1 218
	383 958	355 566
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	8 587	11 038
	392 545	366 604
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	99 686	130 153
Apports reportés (note 8)	181 774	131 378
	281 460	261 531
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	8 587	11 038
AFFECTÉS (note 8)	17 469	17 469
NON AFFECTÉS	85 029	76 566
	111 085	105 073
	392 545	366 604

Approuvé par

_____, administrateur

_____, administrateur

TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LASALLE**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026**

	2026	2025
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	6 012	(24 177)
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations corporelles	2 451	2 653
	8 463	(21 524)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 9)	26 874	(3 006)
	35 337	(24 530)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(2 440)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	35 337	(26 970)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
	318 234	345 204
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE		
	353 571	318 234

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LASALLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LASALLE est un organisme à but non lucratif, constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 14 février 2008. Il est exempté d'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

regrouper les acteurs sociaux, culturels et économiques de la communauté laSalloise afin de travailler en concertation à l'amélioration des conditions de vie des LaSalloises et LaSallois dans un objectif de développement social;

favoriser et soutenir la mise en œuvre d'initiatives par la concertation;

favoriser la convergence des actions et susciter la mobilisation des acteurs locaux;

favoriser la participation citoyenne et la prise en charge par les citoyennes et les citoyens;

adapter et influencer les orientations et le politique afin d'agir dans une perspective de développement social.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LASALLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Apports sous forme de biens et services

L'organisme reçoit des apports sous forme de biens et de services de la part de donateurs et de bénévoles. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de biens et de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes et les taux annuels indiqués ci-dessous.

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation initiale et finale

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs, des salaires et vacances à payer et des apports à rembourser.

TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LASALLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3. DÉBITEURS

	2026	2025
	\$	\$
Contributions à recevoir	530	15 000
Taxes à la consommation à recevoir	4 889	18 003
	5 419	33 003

TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LASALLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2026	2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	17 406	10 383	7 023	8 779
Matériel informatique	6 406	4 842	1 564	2 259
	23 812	15 225	8 587	11 038

5. CARTE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit bancaire d'un montant autorisé de 15 000 \$ portant intérêt au taux de 9,95 %. Au 31 mars 2026, la marge de crédit était inutilisée.

L'organisme dispose aussi de deux cartes de crédit d'un montant total autorisé de 10 000 \$ portant intérêt au taux de 9,95 %. Au 31 mars 2026, le solde des cartes de crédit était de 0 \$.

6. CRÉDITEURS

	2026	2025
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	5 254	26 025
Apports à rembourser	75 014	75 014
Salaires à payer	5 170	8 716
Vacances à payer	12 012	17 838
Sommes à remettre à l'État	2 236	2 560
	99 686	130 153

TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LASALLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de projets de l'exercice subséquent. La variation survenue dans le solde des apports reportés est la suivante :

	Solde 31 mars 2025 \$	Encaissements/ Entente \$	Constatés à titre de produits \$	Solde 31 mars 2026 \$
Ville de Montréal- Coordination RUI	44 152	128 368	141 702	30 818
Ville de Montréal- MAMOT	31 350	-	30 775	575
Villes de Montréal et Arrondissement LaSalle -Animations	13 110	4 000	7 166	9 944
Ville de Montréal - Prévention montréalaise	16 966	7 271	18 178	6 059
Centraide - PIC	25 800	198 750	123 433	101 117
Coalition montréalaise de Tables de quartier	-	100 000	66 739	33 261
	131 378	438 389	387 993	181 774

TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LASALLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

8. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 17 469 \$ pour le projet sécurité alimentaire PIC - Carrefour alimentaire LaSalle.

La variation survenue durant l'exercice en cours est la suivante :

	Solde	Utilisations	Affectation	Solde
	31 mars 2025			31 mars 2026
	\$	\$	\$	\$
Projet sécurité alimentaire PIC – Carrefour alimentaire LaSalle	17 469	-	-	17 469

Ces montants grevés d'une affectation d'origine interne ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

9. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2026	2025
	\$	\$
Débiteurs	27 584	(19 254)
Subvention à recevoir	(20 639)	46 724
Frais payés d'avance	-	(516)
Créditeurs	(30 467)	(6 855)
Apports reportés	50 396	(23 105)
	26 874	(3 006)

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses passifs financiers.